

Corinne Dupont et Hélène Desenfans  
Notaires associés  
A l'att. de Mme [redacted]  
Rue du Fossé-aux-Loups 38/1

1000 BRUXELLES

Votre lettre du  
28.12.2023

Vos réf.

Bruxelles, le  
29.12.2023

Objet:

Lot C2/S3 dans l'immeuble sis avenue J.J. Crocq 6 à Jette

Chère Madame,

Faisant suite à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les renseignements suivants :

*Renseignements visés à l'article 3.94, § 2, du Code civil*

- 1° Néant.
- 2° Néant.
- 3° Néant.
- 4° Néant.

*Renseignements et documents visés à l'article 3.94, § 1er, du Code civil*

1° - Le fonds de roulement s'élève à 100.000 BEF, soit 2.478,94 EUR. Le lot faisant l'objet de la succession représentant 701 quotités sur un total de 10.000 quotités, la quote-part de la défunte dans le fonds de roulement s'élève à 173,77 EUR.

- Il n'existe pas de fonds de réserve.

- 2° Néant.
- 3° Néant.
- 4° Néant.

5° Les procès-verbaux des assemblées générales des trois dernières années ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années sont joints en annexe.

6° L'état des dépenses figure en annexe de chaque décompte semestriel des charges de copropriété. L'approbation des comptes ressort des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Veuillez agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Erik VAN HEYMBEECK', with a long horizontal flourish extending to the right.

Erik VAN HEYMBEECK  
Syndic

## **Résidence « LES SYLPHIDES »**

*Avenue Jean Joseph Crocq 6  
1090 BRUXELLES*

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2023**

*Présents ou représentés:*

- Monsieur et Madame D'HAESE, représentés par Monsieur VAN HEYMBEECK, en vertu d'une procuration
- Monsieur LOUIS
- la Société OMNITEXT SPRL, représentée par son gérant Monsieur VAN HEYMBEECK
- Monsieur SEYS, représenté par Monsieur VAN HEYMBEECK, en vertu d'une procuration
- Monsieur VAN HEYMBEECK
- Monsieur VIGREUX

*Absents:*

- Madame POMMERENKE
- Succession Madame PRIST
- Monsieur SWENNE

La séance est ouverte à 20.25 heures, sous la présidence de Monsieur VAN HEYMBEECK.

Monsieur VAN HEYMBEECK fait part à l'Assemblée générale de la triste nouvelle du décès de Mme Juliette Prist.

L'Assemblée est en nombre pour délibérer valablement.

L'ordre du jour est adopté comme suit:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire.
2. Rapport sur la gestion journalière.
3. Approbation des comptes.
4. Démission et élection des mandataires.

5. **Budgétisation.**

6. **Divers.**

\* \* \*

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire**

Le procès-verbal de la Assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. **Rapport sur la gestion journalière**

Monsieur VAN HEYMBEECK fait rapport des activités de l'exercice écoulé.

3. **Approbation des comptes**

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4. **Démission et élection des mandataires**

L'Assemblée donne décharge aux mandataires sortants et procède aux nominations suivantes:

Syndic: Monsieur Erik VAN HEYMBEECK

Commissaire aux comptes: Monsieur Miguel LOUIS

5. **Budgétisation**

Les charges resteront en principe au même niveau que les années précédentes.

6. **Divers**

a) *Placement d'un portail*

Dans un souci de sécurité, il est décidé de procéder au placement d'un double portail à barreaux, fermé à clé, afin de clôturer l'aile latérale de l'immeuble et d'empêcher que des personnes étrangères au bâtiment n'y aient accès.

b) *Identification des caves*

Afin de faciliter l'identification des caves individuelles en cas de problème (p.ex. incendie, inondation, ...), il sera demandé, par courrier individuel, à chaque occupant de l'immeuble de coller, sur la porte de sa cave, une étiquette mentionnant le numéro de l'appartement en

question. Ultérieurement, par les soins de la gérance, cette étiquette sera remplacée par une plaquette définitive.

c) *Châssis de fenêtre*

Les châssis de certains appartements n'ont pas encore été traités. Il est demandé aux copropriétaires concernés de faire le nécessaire. Pour rappel: il convient d'utiliser le produit Levis Linitop Classic n° 286.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.10 heures.

## Résidence « LES SYLPHIDES »

*Avenue Jean Joseph Crocq 6  
1090 BRUXELLES*

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2022

#### *Présents ou représentés:*

- Monsieur et Madame D'HAESE, représentés par Monsieur VAN HEYMBEECK, en vertu d'une procuration
- Monsieur LOUIS
- la Société OMNITEXT SPRL, représentée par son gérant Monsieur VAN HEYMBEECK
- Mademoiselle PRIST
- Monsieur SEYS, représenté par Monsieur VAN HEYMBEECK, en vertu d'une procuration
- Monsieur VAN HEYMBEECK
- Monsieur VIGREUX

#### *Absents:*

- Madame POMMERENKE
- Monsieur SWENNE

La séance est ouverte à 20 heures, sous la présidence de Monsieur VAN HEYMBEECK.

L'Assemblée est en nombre pour délibérer valablement.

L'ordre du jour est adopté comme suit:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire.
2. Rapport sur la gestion journalière.
3. Approbation des comptes.
4. Démission et élection des mandataires.

5. Budgétisation.
6. Divers.

\* \* \*

### 1. **Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire**

Le procès-verbal de la Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### 2. **Rapport sur la gestion journalière**

Monsieur VAN HEYMBEECK fait rapport des activités de l'exercice écoulé. Il soulève notamment les points suivants:

#### a) *COVID-19*

En raison des mesures prises par le Gouvernement dans le contexte du COVID-19, l'Assemblée générale ordinaire ne s'est pas réunie dans les années 2020 et 2021.

#### b) *Transferts de propriété*

Mme VANKUEKEN a vendu son appartement F/S7/G3 à Mme POMMERENKE, tandis que la Société BLOMIBEL a vendu son appartement B3/S4/G9 à M. VAN HEYMBEECK.

#### c) *Travaux effectués*

- Remise en état du pavage.
- Peinture des communs.
- Placement d'une nouvelle porte d'entrée.

#### d) *Consommation d'eau*

Pour des raisons techniques, le distributeur d'eau VIVAQUA a suspendu sa facturation pour une durée indéterminée. Dès que nous aurons reçu la facture de régularisation de l'exercice 2022, nous effectuerons le décompte de la consommation d'eau de la période concernée.

### 3. **Approbation des comptes**

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

#### 4. **Démission et élection des mandataires**

L'Assemblée donne décharge aux mandataires sortants et procède aux nominations suivantes:

Syndic: Monsieur Erik VAN HEYMBEECK

Commissaire aux comptes: Mademoiselle Juliette PRIST

#### 5. **Budgétisation**

Les charges resteront en principe au même niveau que les années précédentes.

#### 6. **Divers**

##### a) *Nettoyage des balcons*

Afin de ne pas trop déranger les autres habitants lors du nettoyage des balcons, deux dates sont fixées à l'unanimité, à savoir les 21/22 avril et les 28/29 avril 2023.

##### b) *Châssis de fenêtre*

Les châssis de plusieurs appartements n'ont pas encore été traités. Il est demandé aux copropriétaires concernés de faire le nécessaire. Pour rappel: il convient d'utiliser le produit Levis Linitop Classic n° 286.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20.50 heures.

ACP « LES SYLPHIDES »

Av. J.J. Crocq 6  
1090 Bruxelles

1090

BRUXELLES

Bruxelles, le 4 novembre 2020

Mademoiselle,

Concerne: Assemblée Générale Ordinaire des Copropriétaires

Par la présente, nous tenons à vous informer qu'en raison des mesures prises dans le contexte du COVID-19, l'Assemblée Générale Ordinaire 2020 est reportée *sine die*.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veillez agréer, Mademoiselle, nos salutations distinguées.

E. VAN HEYMBEECK

## **Résidence « LES SYLPHIDES »**

*Avenue Jean Joseph Crocq 6  
1090 BRUXELLES*

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2019**

*Présents ou représentés:*

- Monsieur et Madame D'HAESE, représentés par Monsieur VAN HEYMBEECK, en vertu d'une procuration
- Monsieur LOUIS
- la Société OMNITEXT SPRL, représentée par son gérant Monsieur VAN HEYMBEECK
- Mademoiselle PRIST
- Monsieur SWENNE
- Monsieur VAN HEYMBEECK
- Madame VANKUEKEN, représentée par Madame MONIN, en vertu d'une procuration
- Monsieur VIGREUX

*Absents:*

- la Société BLOMIBEL SA
- Monsieur SEYS

La séance est ouverte à 20 heures, sous la présidence de Monsieur VAN HEYMBEECK.

L'Assemblée est en nombre pour délibérer valablement.

L'ordre du jour est adopté comme suit:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire.
2. Rapport sur la gestion journalière.
3. Approbation des comptes.
4. Démission et élection des mandataires.

5. Budgétisation.
6. Divers.

\* \* \*

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire**

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire est approuvé à l'unanimité.

2. **Rapport sur la gestion journalière**

Monsieur VAN HEYMBEECK fait rapport des activités de l'exercice écoulé. Il soulève notamment les points suivants:

- a) *Ascenseur*

Schindler a effectué des travaux de remise en état suite aux observations émises par l'organisme de contrôle. Par ailleurs, plusieurs dépannages hors contrat ont été effectués.

- b) *Nettoyage de la corniche*

En raison de l'inaccessibilité de l'immeuble pendant la durée des travaux de voirie effectués à l'avenue J.J. Crocq, le nettoyage de la corniche prévu pour le mois de novembre a été postposé.

3. **Approbation des comptes**

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4. **Démission et élection des mandataires**

L'Assemblée donne décharge aux mandataires sortants et procède aux nominations suivantes:

Syndic: Monsieur Erik VAN HEYMBEECK

Commissaire aux comptes: Mademoiselle Juliette PRIST

5. **Budgétisation**

Les charges resteront en principe au même niveau que les années précédentes.

6. **Divers**

a) *Nettoyage des balcons*

Afin de ne pas trop déranger les autres habitants lors du nettoyage des balcons, deux dates sont fixées à l'unanimité, à savoir le 25 avril et le 2 mai 2020.

b) *Chaudières individuelles au gaz*

Le passage du « gaz pauvre » au « gaz riche » est prévu pour juin 2021. Il est conseillé aux copropriétaires de faire vérifier leurs chaudières, p.ex. lors de l'entretien de celles-ci.

c) *Châssis de fenêtre*

Les châssis de plusieurs appartements n'ont pas encore été traités. Il est demandé aux copropriétaires concernés de faire le nécessaire. Pour rappel: il convient d'utiliser le produit Levis Linitop Classic n° 286.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20.55 heures.

**ACP « LES SYLPHIDES »**

*Av. J.J. Crocq 6  
1090 Bruxelles*

Avenue J.J. Crocq 6

1090 BRUXELLES

Bruxelles, le 10 octobre 2023

Mademoiselle,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe le décompte des charges pour la période du 1er avril 2023 au 30 septembre 2023.

Pouvons-nous vous demander de bien vouloir verser la somme correspondant à votre quote-part, soit 835,26 EUR, sur le compte bancaire de la Copropriété n° 363-0270383-84 (IBAN: BE03 3630 2703 8384, BIC: BBRUBEBB).

Nous vous remercions de faire le nécessaire avant le 25 octobre prochain, conformément aux dispositions du Règlement Général de Copropriété.

Veillez agréer, Mademoiselle, l'expression de nos sentiments distingués.

E. VAN HEYMBEECK

Dépenses du 01/04/2023 au 30/09/2023

- Electrabel	facture du 16 avril	124,00
- ING (frais bancaires)	facture du 30 avril	12,76
- AXA Assurance	facture du 8 mai	3.677,39
- Electrabel	facture du 18 mai	874,25
- Schindler	facture du 22 mai	240,51
- ING (frais bancaires)	facture du 31 mai	12,76
- Electrabel	facture du 17 juin	124,43
- Schindler	facture du 29 juin	859,91
- ING (frais bancaires)	facture du 30 juin	12,76
- Electrabel	facture du 16 juillet	124,43
- ING (frais bancaires)	facture du 31 juillet	12,76
- Electrabel	facture du 16 août	124,43
- Schindler	facture du 30 août	1.936,65
- ING (frais bancaires)	facture du 31 août	12,76
- Schindler	facture du 13 septembre	131,18
- Electrabel	facture du 16 septembre	124,43
- ING (frais bancaires)	facture du 30 septembre	12,76
- Frais administratifs		65,00
- Maintenance du 01/04 au 30/09		<u>1.591,76</u>

10.074,93

Dédution provisions 31/03/2023

- 4.314,62

Solde en notre faveur 5.760,31

Provisions

- Factures eau
- Schindler
- Nettoyage corniche
- Travaux divers

Total 4.239,69

Dépenses + ProvisionsTotal 10.000,00  
=====

Relevé des compteurs d'eau

	<u>Apt.</u>	<u>Relevé</u> <u>09/2023</u>	-	<u>Relevé</u> <u>09/2022</u>	=	<u>m3</u>
D'HAESE	C1	1.649		1.536	=	113
LOUIS	B1	1.468		1.447	=	21
OMNITEXT	A1	772		709	=	63
POMMERENKE	F	1.172		1.267	=	- 95
PRIST	C2	779		756	=	23
SEYS	DX2	188		183	=	5
SWENNE	B2	1.017		1.015	=	2
VAN HEYMBEECK	A3	2.008		1.979	=	29
	A2	2.627		2.571	=	56
	B3	3.812		3.730	=	82
	C3	3.660		3.573	=	87
	DX3	2.570		2.536	=	34
	R	702		702	=	0
VIGREUX	D1	2.058		2.022	=	36

Prix par m3: 4,29 TTC (\*)

Eau communs 25 m3, soit par logement:  
Redevance annuelle d'abonnement par  
logement:

7,66 EUR

27,93 EUR

Total

35,59 EUR

(\*) Prix unitaire IBDE, majoré de la TVA, de l'assainissement confié à IBDE par la commune et de l'assainissement public régional.

CHARGES DU 1er AVRIL 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2023

	<u>apt./lot</u>	<u>quotités</u>	<u>charges</u>	<u>eau</u>	<u>total</u>
D'HAESE	C1/S2	409	409,00	520,36	923,36
LOUIS	B1/S1	409	409,00	125,68	534,68
OMNITEXT	A1/S14	435	435,00	305,86	740,86
POMMERENKE	F/S7/G3	504	504,00	- 371,96	132,04
PRIST	C2/S3	701	701,00	134,26	835,26
SEYS	DX2/S10/G4	837	837,00	57,04	894,04
SWENNE	B2/S9/G6	798	798,00	44,17	842,17
VAN HEYMBEECK	A3/S13/G8	998	998,00	160,00	1.158,00
	A2/S11	700	700,00	275,83	975,83
	B3/S4	857	857,00	387,37	1.244,37
	C3/S5	863	863,00	408,82	1.271,82
	DX3/S6/G2	1.000	1.000,00	181,45	1.181,45
	R/S12/G1	521	521,00	35,59	556,59
	G5	102	102,00		102,00
	G7	147	147,00		147,00
	G9	147	147,00		147,00
					<u>6.784,06</u>
VIGREUX	D1/S8	572	572,00	190,03	762,03

Total quotités: 10.000  
Total charges: 10.000

ACP « LES SYLPHIDES »

Av. J.J. Crocq 6  
1090 Bruxelles

1090

BRUXELLES

Bruxelles, le 2 mai 2023

Mademoiselle,

Vous vous rappelez que lors du décompte des charges arrêté au 30 septembre 2022, nous n'étions pas en mesure de faire le calcul des frais d'eau, étant donné qu'en raison de problèmes informatiques, VIVAQUA avait suspendu sa facturation pour une durée indéterminée.

Ayant reçu maintenant la facture de VIVAQUA pour la période concernée, nous vous prions de trouver en annexe notre décompte des frais d'eau arrêté au 30 septembre 2022.

Pour votre appartement, le montant s'élève à 101,34 euros. Nous vous saurions gré de bien vouloir le régler par virement en faveur du compte de la Copropriété n° 363-0270383-84 (IBAN: BE03 3630 2703 8384, BIC: BBRUBEBB).

Nous vous remercions de faire le nécessaire avant le 17 mai prochain, conformément aux dispositions du Règlement Général de Copropriété.

Veillez agréer, Mademoiselle, l'expression de nos sentiments distingués.

E. VAN HEYMBEECK

Relevé des compteurs d'eau

	<u>Apt.</u>	<u>Relevé</u> <u>09/2022</u>	-	<u>Relevé</u> <u>09/2021</u>	=	<u>m3</u>
D'HAESE	C1	1.536		1.439	=	97
LOUIS	B1	1.447		1.422	=	25
OMNITEXT	A1	709		649	=	60
POMMERENKE	F	1.267		1.191	=	76
PRIST	C2	756		734	=	22
SEYS	DX2	183		177	=	6
SWENNE	B2	1.015		1.012	=	3
VAN HEYMBEECK	A3	1.979		1.935	=	44
	A2	2.571		2.514	=	57
	B3	3.730		3.643	=	87
	C3	3.573		3.494	=	79
	DX3	2.536		2.472	=	64
	R	702		699	=	3
VIGREUX	D1	2.022		1.990	=	32

Prix par m3: 3,26 TTC (\*)

Eau communs 25 m3, soit par logement:	5,82 EUR
Redevance annuelle d'abonnement par logement:	<u>23,80 EUR</u>
Total	29,62 EUR

(\*) Prix unitaire IBDE, majoré de la TVA, de l'assainissement confié à IBDE par la commune et de l'assainissement public régional.

FRAIS D'EAU DU 1er OCTOBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022

	<u>Apt.</u>	<u>A payer</u>
D'HAESE	C1	345,84
LOUIS	B1	111,12
OMNITEXT	A1	225,22
POMMERENKE	F	277,38
PRIST	C2	101,34
SEYS	DX2	49,18
SWENNE	B2	39,40
VAN HEYMBEECK	A3	173,06
	A2	215,44
	B3	313,24
	C3	287,16
	DX3	238,26
	R	39,40
		<u>1.266,56</u>
VIGREUX	D1	133,94

ACP « LES SYLPHIDES »

Av. J.J. Crocq 6  
1090 Bruxelles

1090 BRUXELLES

Bruxelles, le 12 avril 2023

Mademoiselle,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe le décompte des charges pour la période du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023.

Pouvons-nous vous demander de bien vouloir verser la somme correspondant à votre quote-part, soit 701,00 EUR, sur le compte bancaire de la Copropriété n° 363-0270383-84 (IBAN: BE03 3630 2703 8384, BIC: BBRUBEBB).

Nous vous remercions de faire le nécessaire avant le 27 avril prochain, conformément aux dispositions du Règlement Général de Copropriété.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'expression de nos sentiments distingués.

E. VAN HEYMBEECK

Dépenses du 01/10/22 au 31/03/23

- Vinçotte	facture du 10 octobre	140,54
- Electrabel	facture du 16 octobre	124,00
- ING (frais bancaires)	facture du 31 octobre	12,76
- Green Garden	facture du 8 novembre	326,70
- Electrabel	facture du 16 novembre	124,00
- ING (frais bancaires)	facture du 30 novembre	12,76
- Duyshaver (corniche)	facture du 9 décembre	1.773,00
- AG Insurance	facture du 13 décembre	240,22
- Electrabel	facture du 17 décembre	124,00
- Maldex (porte d'entrée)	facture du 19 décembre	6.135,28
- ING (frais bancaires)	facture du 31 décembre	121,92
- Schindler	facture du 3 janvier	859,91
- Electrabel	facture du 17 janvier	124,00
- ING (frais bancaires)	facture du 31 janvier	12,76
- Electrabel	facture du 16 février	124,00
- ING (frais bancaires)	facture du 28 février	12,76
- La Vidange Loiseau	facture du 9 mars	381,60
- Electrabel	facture du 16 mars	124,00
- Duyshaver (gouttère)	facture du 17 mars	2.168,00
- Vinçotte	facture du 30 mars	151,08
- ING (frais bancaires)	facture du 31 mars	12,76
- Frais administratifs		65,00
- Maintenance du 01/10/22 au 31/03/23		<u>1.545,98</u>
		14.717,03
Déduction provisions 30/09/22		- <u>9.031,65</u>
	Solde en notre faveur	5.685,38

Provisions

- Factures eau Vivaqua		
- AXA Assurances (juin 2023)		
- Travaux divers		
	Total	4.314,62

Dépenses + Provisions

	Total	<u>10.000,00</u>
--	-------	------------------

CHARGES DU 01/10/22 AU 31/03/23

	<u>apt./lot</u>	<u>quotités</u>	<u>charges</u>
D'HAESE	C1/S2	409	409,00
LOUIS	B1/S1	409	409,00
OMNITEXT	A1/S14	435	435,00
POMMERENKE	F/S7/G3	504	504,00
PRIST	C2/S3	701	701,00
SEYS	DX2/S10/G4	837	837,00
SWENNE	B2/S9/G6	798	798,00
VAN HEYMBEECK	A3/S13/G8	998	998,00
	A2/S11	700	700,00
	B3/S4	857	857,00
	C3/S5	863	863,00
	DX3/S6/G2	1.000	1.000,00
	R/S12/G1	521	521,00
	G5	102	102,00
	G7	147	147,00
	G9	147	147,00
			<u>5.335,00</u>
VIGREUX	D1/S8	572	572,00

Total quotités: 10.000  
Total charges: 10.000

ACP « LES SYLPHIDES »

Av. J.J. Crocq 6  
1090 Bruxelles

1090

BRUXELLES

Bruxelles, le 14 octobre 2022

Mademoiselle,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe le décompte des charges pour la période du 1er avril 2022 au 30 septembre 2022.

Veillez noter que les frais de consommation d'eau couvrant la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 feront l'objet d'un décompte séparé qui sera établi ultérieurement, dès que nous aurons reçu la facture de régularisation du distributeur d'eau VIVAQUA. Pour des raisons techniques, celui-ci a suspendu sa facturation pour une durée indéterminée.

Pouvons-nous vous demander de bien vouloir verser la somme correspondant à votre quote-part, soit 701,00 EUR, sur le compte bancaire de la Copropriété n° 363-0270383-84 (IBAN: BE03 3630 2703 8384, BIC: BBRUBEBB).

Nous vous remercions de faire le nécessaire avant le 31 octobre prochain, conformément aux dispositions du Règlement Général de Copropriété.

Veillez agréer, Mademoiselle, l'expression de nos sentiments distingués.

E. VAN HEYMBEECK

Dépenses du 01/04/2022 au 30/09/2022

- Vinçotte	facture du 11 avril	132,59
- Electrabel	facture du 17 avril	64,78
- ING (frais bancaires)	facture du 30 avril	12,76
- AXA assurance	facture du 6 mai	3.259,59
- Electrabel	facture du 17 mai	434,32
- ING (frais bancaires)	facture du 31 mai	12,76
- Electrabel	facture du 16 juin	124,00
- Schindler	facture du 29 juin	768,12
- ING (frais bancaires)	facture du 30 juin	12,76
- Electrabel	facture du 16 juillet	124,00
- ING (frais bancaires)	facture du 31 juillet	12,76
- Electrabel	facture du 16 août	124,00
- ING (frais bancaires)	facture du 31 août	12,76
- Electrabel	facture du 17 septembre	124,00
- ING (frais bancaires)	facture du 30 septembre	12,76
- Peinture communs	mois de mai	3.500,00
- Frais administratifs		65,00
- Maintenance du 01/04 au 30/09		<u>2.216,04</u>
		11,013,00
Déduction provisions 31/03/2022		- <u>10.044,65</u>
	Solde en notre faveur	968,35

Provisions

- Factures eau		
- Schindler		
- Nettoyage corniche		
- Travaux divers		
	Total	9.031,65

Dépenses + Provisions

	Total	<u>10.000,00</u>
--	-------	------------------

CHARGES DU 1er AVRIL 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2022

	<u>apt./lot</u>	<u>quotités</u>	<u>charges</u>
D'HAESE	C1/S2	409	409,00
LOUIS	B1/S1	409	409,00
OMNITEXT	A1/S14	435	435,00
POMMERENKE	F/S7/G3	504	504,00
PRIST	C2/S3	701	701,00
SEYS	DX2/S10/G4	837	837,00
SWENNE	B2/S9/G6	798	798,00
VAN HEYMBEECK	A3/S13/G8	998	998,00
	A2/S11	700	700,00
	B3/S4	857	857,00
	C3/S5	863	863,00
	DX3/S6/G2	1.000	1.000,00
	R/S12/G1	521	521,00
	G5	102	102,00
	G7	147	147,00
	G9	147	147,00
			<u>5.335,00</u>
VIGREUX	D1/S8	572	572,00

Total quotités: 10.000  
Total charges: 10.000

ACP « LES SYLPHIDES »

Av. J.J. Crocq 6  
1090 Bruxelles

1090

BRUXELLES

Bruxelles, le 12 avril 2022

Mademoiselle,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe le décompte des charges pour la période du 1er octobre 2021 au 31 mars 2022.

Pouvons-nous vous demander de bien vouloir verser la somme correspondant à votre quote-part, soit 525,75 EUR, sur le compte bancaire de la Copropriété n° 363-0270383-84 (IBAN: BE03 3630 2703 8384, BIC: BBRUBEBB).

Nous vous remercions de faire le nécessaire avant le 27 avril prochain, conformément aux dispositions du Règlement Général de Copropriété.

Veillez agréer, Mademoiselle, l'expression de nos sentiments distingués.

E. VAN HEYMBEECK

Dépenses du 01/10/21 au 31/03/22

- Vinçotte	facture du 4 octobre	124,98
- Electrabel	facture du 16 octobre	64,78
- Green Garden	facture du 19 octobre	312,18
- ING (frais bancaires)	facture du 31 octobre	12,76
- Electrabel	facture du 16 novembre	64,78
- ING (frais bancaires)	facture du 30 novembre	12,76
- Duyshaver (corniche)	facture du 12 décembre	1.663,00
- AG Insurance	facture du 14 décembre	239,13
- Electrabel	facture du 16 décembre	64,78
- ING (frais bancaires)	facture du 31 décembre	119,81
- Schindler	facture du 3 janvier	768,12
- Electrabel	facture du 16 janvier	64,78
- ING (frais bancaires)	facture du 31 janvier	12,76
- Electrabel	facture du 16 février	64,78
- ING (frais bancaires)	facture du 28 février	12,76
- La Vidange Loiseau	facture du 9 mars	349,80
- Electrabel	facture du 16 mars	64,78
- Duyshaver (balcons)	facture du 21 mars	350,00
- ING (frais bancaires)	facture du 31 mars	12,76
- Frais administratifs		65,00
- Maintenance du 01/10/21 au 31/03/22		<u>2.078,65</u>
		6.523,15
Déduction provisions 30/09/21		- <u>9.067,80</u>
	Solde en votre faveur	- 2.544,65

Provisions

- Factures eau Vivaqua
- AXA Assurances (juin 2022)
- Travaux divers

Total	10.044,65
-------	-----------

Dépenses + Provisions

Total	<u>7.500,00</u> =====
-------	--------------------------

CHARGES DU 01/10/21 AU 31/03/22

	<u>apt./lot</u>	<u>quotités</u>	<u>charges</u>
D'HAESE	C1/S2	409	306,75
LOUIS	B1/S1	409	306,75
OMNITEXT	A1/S14	435	326,25
POMMERENKE	F/S7/G3	504	378,00
PRIST	C2/S3	701	525,75
SEYS	DX2/S10/G4	837	627,75
SWENNE	B2/S9/G6	798	598,50
VAN HEYMBEECK	A3/S13/G8	998	748,50
	A2/S11	700	525,00
	B3/S4	857	642,75
	C3/S5	863	647,25
	DX3/S6/G2	1.000	750,00
	R/S12/G1	521	390,75
	G5	102	76,50
	G7	147	110,25
	G9	147	110,25
			<u>4.001,25</u>
VIGREUX	D1/S8	572	429,00

Total quotités: 10.000  
Total charges: 7.500